

Vos questions / nos réponses

Lever interdiction

Par [Mika20](#) Postée le 09/05/2026 12:45

Bonjour faut il toujours attendre 3 ans pour lever 1 interdiction ? Merci

Mise en ligne le 13/05/2026

Bonjour,

Nous vous présentons nos excuses pour le délai de réponse.

Comme nous avons pu vous le dire précédemment, l'interdiction de jeu s'applique sur tout le territoire français pour une durée de 3 ans minimum. Si vous souhaitez maintenir votre interdiction volontaire de jeux au-delà des trois ans, aucune démarche n'est à effectuer, la mesure reste en vigueur tant que la personne concernée ne se manifeste pas.

Si vous souhaitez lever cette interdiction après 3 ans, c'est l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) qui est compétente.

Nous vous joignons ci-dessous le lien extrait de notre site concernant les interdictions de jeu ainsi que celui de l'ANJ via lesquels vous retrouverez ces informations.

Si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez également nous contacter au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) 7j/7 de 8h à 2h ou via le chat de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche..

Bien cordialement

En savoir plus :

- [Se faire interdire ou exclure de jeu](#)
- [ANJ](#)